

Image not found or type unknown



Partage terrain que se passe-t-il si 1 moitié devient constructib

Par **phd**, le **04/04/2011** à **00:09**

Mon frere et moi avons hérité d'un grand terrain actuellement en indivision. nous souhaitons le partager. Par contre ce partage pourra t-il être remis en cause si un jour l'un des deux morceaux devient constructible mais pas l'autre ?
Comment être sûr qu'aucun de nous deux ne soit lésé (ceci afin d'éviter les conflits entre nos héritiers ?)

Merci d'avance

Même aléa que si vous vous partagiez un portefeuille boursier d'actions